

Communiqué de presse – Berne, le 6 juillet 2017

### Admission des médecins

## **Proposition de la FMH: dans l'intérêt d'une sécurité des patients élevée!**

**Le système de santé de notre pays a besoin de médecins venant de l'étranger. C'est un fait dont il faut tenir compte pour le pilotage des admissions. Les patients doivent pouvoir compter sur une prise en charge médicale de haute qualité. La proposition du Conseil fédéral n'est guère applicable en raison de la hausse des charges administratives. La solution proposée par la FMH avec trois critères de qualité cumulatifs se concentre clairement sur la sécurité des patients.**

La Suisse ne forme pas suffisamment de médecins pour garantir la couverture médicale. Elle est donc tributaire des médecins au bénéfice d'un diplôme étranger qui souhaitent exercer en Suisse. Parmi les 1302 titres fédéraux de spécialiste délivrés en 2016, près de 44% l'ont été à des médecins titulaires d'un diplôme de médecin étranger. Durant la même année, plus de 1500 titres de spécialiste étrangers ont été reconnus.

Une nouvelle réglementation en matière d'admission doit tenir compte du fait que la Suisse est contrainte d'importer des médecins étrangers et que la qualité de l'activité médicale doit être garantie. C'est pourquoi la FMH propose des critères de qualité faciles à appliquer dont l'efficacité est prouvée pour l'admission des médecins appelés à exercer sous leur propre responsabilité (aussi bien à titre indépendant qu'en tant que salariés).

### **La FMH demande que trois critères de qualité cumulatifs soient remplis:**

- 1. Activité médicale dans la discipline demandée pour l'admission:** les médecins ont exercé une activité médicale d'au moins trois ans, à un taux d'activité d'au moins 80%, dans un établissement de formation postgraduée reconnu dans la discipline demandée pour l'admission. Pendant ces années, ils acquièrent des connaissances du système sanitaire et social, et du système des assurances de notre pays, ils apprennent à comprendre les spécificités régionales et établissent un bon réseau dans la discipline visée.
- 2. Diplôme de formation continue:** après l'obtention de leur titre de formation postgraduée (titre de spécialiste), les médecins doivent continuer de se former tout au long de leur vie professionnelle. L'attestation de formation continue, qui doit être **exigée régulièrement** dans chacune des 46 disciplines, constitue un critère de qualité clair et facile à vérifier.
- 3. Compétences linguistiques:** les médecins doivent pouvoir justifier leurs compétences linguistiques dans une des langues officielles de leur région d'activité par un **examen de langue** passé en Suisse. La médecine s'exerce en équipe et éviter tout malentendu est une priorité.

### **Renseignements:**

Jacqueline Wettstein, cheffe de la division Communication de la FMH  
Tél. 031 359 11 50, courriel: [jacqueline.wettstein@fmh.ch](mailto:jacqueline.wettstein@fmh.ch)

Association professionnelle du corps médical suisse, la FMH représente plus de 40'000 membres et fédère environ 90 organisations médicales. Elle s'engage entre autres pour que tous les patients de notre pays puissent avoir accès à une médecine de qualité élevée et financièrement supportable.